



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 15 Numéro 2 Juin 2023

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024

Courriel : info@lacdesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Aigloise et Aiglois,

Bonjour,

Vous avez certainement tous entendu parler du projet de la corporation de développement soit : le centre d'interprétation de salmonidés. Les subventions ayant été accordées le projet pourra débuter par les travaux de notre église.

C'est une bonne nouvelle, car cela permettra de rénover notre principal bâtiment patrimonial soit notre église, du même coup, une époque sera dernière nous comme bâtiment à vocation religieuse.

Je voudrais rappeler aux propriétaires d'embarcation qu'ils devront sous peu passer à la nouvelle station de nettoyage de bateau avant de mettre ceux-ci à l'eau, sur notre lac. Ce nettoyage est requis si nous voulons protéger notre lac des espèces exotiques envahissantes. Suivez l'information municipale sur ce sujet.

Une autre chose en lien avec notre environnement est le compostage. Je voudrais vous rappeler qu'il est primordial que chacun fasse son compostage, car il faut diminuer à tout prix les quantités de matière dans nos bacs à ordures. Une séance d'information est prévue lundi le 28 août, à 19 h à la salle communautaire, au sous-sol, 75, rue Principale.

Le coût de cette collecte et de son enfouissement va augmenter de façon très importante et c'est chacun d'entre nous qui devra la payer avec nos taxes municipales.

*En terminant, je vous invite le 24 juin au pavillon pour fêter la Saint-Jean Baptiste. Le thème de cette année est *Entrez dans la danse*. Plusieurs activités sont planifiées et un délicieux méchoui sera préparé. Les coûts sont de 22 \$/adulte (12 ans et plus) et 14 \$/enfants (6 à 11 ans) et gratuit pour les moins de 5 ans. Vous pouvez nous procurer les billets du souper auprès de vos conseillers municipaux ou à la municipalité.*

Bonne été a tous

Pierre Bossé, Maire

Prochaines parutions du Bulletin

- Automne 2023
- Hiver 2023
- Printemps 2024
- Été 2024

Date limite de remise des articles

- 08 septembre 2023
- 08 décembre 2023
- 11 mars 2024

Table des matières

Mot du maire	1
Faits Saillants	2
Rapport Financier	3
Taxes, Avis public	4
Informations municipales	5-6-7
Correspondance	8
Annonce, Hommage	9
Bacs, iPêche	10
RIDT, LED	11-12
OBV	13
Route des M-N-D	14
Sécurité Nautique	15
St-Jean Baptiste	16
Info Biblio, camp de jour	17-18
Sécurité incendie	19
Horaire des Messes, Moule zébrée	20
Recette d'été gourmande	21
Parc Natur'Ailes	22
Calendrier des évènements	23
Horaire bureau, biblio, MDJ	
Membre du conseil et Employés municipaux	24



MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES FAITS SAILLANTS 2022

Document déposé le 5 juin 2023 par le maire M. Pierre Bossé

La Loi (Article 176.2.2 du Code municipal) prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe, de l'exercice précédent, qui ont été déposés à la réunion du 29 mai 2023.

Rapport du vérificateur : Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

MONTANT REPORTÉ CARRIÈRE-SABLIÈRE : 49 997.95 \$
SURPLUS ACCUMULÉ FOSSES SEPTIQUES : 28 024.88 \$
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ : 354 860.25 \$
RÉSERVE FINANCIÈRE – BOUES ÉTANGS AÉRÉS : 39 636.53 \$
SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT : 17 866.00 \$
FONDS DE ROULEMENT : 75 959.87 \$
Fonds réservé élections : 2 000 \$

L'endettement total à long terme de la municipalité est de 293 505 \$ en début d'année 2023 soit 148 905 \$ pour le financement par crédit-bail du nouveau tracteur municipal et 144 600 \$ pour l'unité d'urgence.

Taux global de taxation 2023 :

Taux de taxe foncière à 1.00 \$/100 \$ d'évaluation

Taxes d'aqueduc, égout, vidanges des fosses septiques, matières résiduelles et recyclage inchangés en 2023.

Réalizations 2022 comparées au budget 2022 : Revenus supérieurs Imposition des droits (mutation, ...) 10 895 \$ et Parc Natur'Ailes 14 000 \$ et dépenses supérieures de 170 000 \$ en transport et autres Loisirs, ...

Membres du conseil 2022 :

- Maire : Rémunération de 5 887.92 \$ et allocation de dépenses de 2 943.96 \$
- Membre du conseil : Rémunération de 1 962.64 \$ et allocation de dépenses de 981.32 \$

Réalizations 2022 :

1. Trottoirs Phase 3
2. Nouveau trottoir
3. Asphalte rue du Quai
4. Garderie

Pour 2023 :

Poursuite des projets : Centre des Loisirs et Dôme au garage

Nous sommes toujours à l'affût de subvention disponible qui nous permettra différents autres projets potentiels pour notre municipalité.

Pierre Bossé, Maire

États financiers 2022
déposés réunion du 29 mai 2023
Municipalité de Lac-des-Aigles

REVENUS 2022

Recettes de sources locales : 42.8 %

Taxes foncières	376 825
Surtaxe terrains vagues desservis	521
Taxe aqueduc	23 910
Taxe égouts	31 807
Matières résiduelles	44 953
Taxes fosses septiques	8 440
Recyclage	<u>26 069</u>
	<u>512 525 \$</u>

Paiements tenant lieu de taxes : 1 %

Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>12 687 \$</u>
--	------------------

Transferts : 27.4 %

Péréquation	161 454
Transferts (séc. civile, dotation, Covid-19)	7 426
Ent. du réseau routier local et subvention	<u>159 313</u>
	<u>328 193 \$</u>

Services rendus : 26 %

Services rendus aux org. munic.	28 383
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	186120
Revenu éolien et autres	49 710
Services rendus (photoc., loc. salles,..)	21 376
Parc Natur'Ailes	<u>26 023</u>
	<u>311 612 \$</u>

Imposition des droits : 2.8 %

Autres (permis, mutation, intérêts,)	<u>49 452 \$</u>
---------------------------------------	------------------

TOTAL DES REVENUS : 1 197 465 \$

CHARGES 2022

Administration générale : 22.9 %

Législation	33 970
Gestion financière et greffe	182 892
Évaluation	13 401
Autres (Dons, Subventions commerces,)	<u>44 781</u>
	<u>275 044 \$</u>

Sécurité publique : 0.097 %

Service de police	29 710
Sécurité incendie	86 593
Sécurité civile et Croix rouge	<u>612</u>
	<u>116 915 \$</u>

Transport : 42.3 %

Voirie municipale	225 238
Enlèvement de la neige	271 012
Éclairage des rues	6 564
Signalisation, circulation	0
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 539</u>
	<u>507 353 \$</u>

Hygiène du milieu : 10.8 %

Réseaux distribution de l'eau	22 229
Fosses septiques (Quote-part)	0
Réseaux d'égouts	36 445
Gestion des matières résiduelles	46 698
Gestion des matières recyclables	<u>24 413</u>
	<u>129 835 \$</u>

Santé et bien-être : 0.1 %

OMH et quote-part santé	<u>1 584 \$</u>
-------------------------	-----------------

Aménagement, urbanisme et développement : 2.3 %

Urbanisme et zonage	12 578
Agents et Quote-part MRC dév.	7 553
Embellissement - Fleurs	<u>6 405</u>
	<u>26 536 \$</u>

Loisirs et Culture : 8.9 %

Édifice municipal	23 054
Patinoire et plage	15 143
Parc Natur'Ailes	26 651
Parc Belvédère	3 738
Loisirs	24 014
Bibliothèque – Loc. de volumes	7 667
Pavillon	<u>6 864</u>
	<u>107 131 \$</u>

Frais de financement : 0.035 %

Intérêts Dette à long terme	10 654
Frais	1 254
Remboursement en capital	<u>30 678</u>
	<u>42 586 \$</u>

Autres activités financières : .006 %

Appropriation de surplus	-7 935 \$
--------------------------	-----------

TOTAL CHARGES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES : 1 197 465 \$

Date de versements de taxes annuelles 2023 (sauf mises à jour)

~~1^{er} versement : 23 février 2023~~

~~2^e versement : 24 mai 2023~~

3^e versement : 22 août 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

- À la séance régulière du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2023, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 201-23 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QU'ainsi une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics et que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum une publication sur Internet;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement numéro 201-23 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

QU'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ».

Article 3 But du règlement

Le règlement a pour but règlement de prévoir les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Lac-des-Aigles et ainsi permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la Municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

Article 4 Avis publics assujettis

Le présent règlement s'applique à tout avis public dont la publication est légalement exigée de la Municipalité.

Article 5 Modalités de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 4 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la Municipalité et affichés à l'entrée du bureau municipal.

Par conséquent, la Municipalité n'est plus tenue de diffuser ses avis publics dans un journal.

Les formalités spécifiques requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication prévues au présent règlement, demeurent inchangées.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 73 de la rue Principale à Lac-des-Aigles, du lundi au Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h et 16 h et le vendredi entre 8 h et 12 h.

Donné à Lac-des-Aigles, ce deuxième jour du mois de mai deux mil vingt-trois.

Francine Beaulieu, directrice générale

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mars 2023 – Avril 2023 – Mai 2023

Résolution 65-23 ASSISTANTE TECHNIQUE – PROGRAMME MAMH

Reçu la réponse d'acceptation de notre demande de partage d'une ressource pour une subvention de 40 000 \$ sur un coût estimé de 50 000 \$ dans le cadre du Programme FRR V4 Soutien à la coopération intermunicipale.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage comme assistante technique partagée avec la municipalité de Saint-Guy dans le cadre du Programme FRR V4 Soutien à la coopération intermunicipale, Mme Cindy Gallant (# 20-0003) selon les conditions énumérées à la demande de financement et ce, du 26 février 2023 au 30 janvier 2025.

Résolution 68-23 STATION DE LAVAGE DE BATEAU – PROJET

La MRC veut implanter un système de nettoyage d'embarcation relié ensemble sur tout son territoire. Un programme de subvention existe, jusqu'à 75 % de subvention.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles dépose un projet de Station de lavage au coût de 20 750 \$ au Programme de Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2024 du MFFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) pour une demande de subvention de 15 000 \$ et accepte d'en défrayer sa part.

Qu'elle mandate Mme Tania Khan, aide au secrétariat ou en son absence Mme Francine Beaulieu, dg pour soumettre le projet et être mandatées pour signer tout document relatif à celui-ci.

Résolution 69-23 ENSEIGNE – ANNONCES D'ACTIVITÉS (CAROLIE, RESTAURANT,...)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que les commerces situés au Lac-des-Aigles puissent afficher leur annonce seulement pour des activités spéciales et occasionnelles, comme Fête des mères, Saint-Valentin, ... sans aucune publicité et ce, sans frais, sur l'enseigne municipale.

Résolution 70-23 EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS (ARROSAGE DES JARDINIÈRES ET ENTRETIEN DES ARBRES ET ARBUSTES, PELOUSE,...)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine l'engagement de M. Steve Paré, comme employé aux travaux publics en probation 3 mois à 40 h/semaine selon l'échelle 1 en vigueur. Conditionnel à l'obtention de sa Classe 3 pour conduire les véhicules de déneigement (lourds) dans les prochains 6 mois à venir.

Employé aux travaux publics, pour effectuer toutes tâches demandées par son supérieur M. Yves Caron (arrosage des jardinières, entretien des arbres, pelouse, déneigement, ...).

Résolution 72-23 RENOUELEMENT ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE - ARBRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2023 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût 80 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande 600 arbres auprès de l'Association forestière Bas-laurentienne soit Bouleau jaune : 100, Chêne rouge : 100, Érable à sucre : 100, Érable rouge : 100, Mélèze laricin : 0, Pin blanc : 100 et Cèdre de l'est : 100, pour être distribués lors d'une activité qui aura lieu samedi le 20 mai 2023 au garage municipal à compter de 8 h. Le responsable de l'activité sera M. Simon Bois, conseiller au siège # 5. Que la directrice générale soit mandatée pour monter le projet sur le site l'association.

Résolution 77-23 DEMANDE LETTRE APPUI – PROJET MAISON DE LA FAMILLE – ATELIERS DE MOTRICITÉ

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le dépôt du projet de la Maison de la Famille du Témiscouata à la MRC de Témiscouata pour offrir des ateliers de psychomotricité aux enfants. Ce projet est en collaboration avec les deux autres organismes communautaires familles du Témiscouata.

Résolution 81-23 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT

Considérant que la municipalité a reçu de la Fondation de la Faune un montant de subvention de 2 000 \$ pour l'ensemencement

Considérant que c'est l'Association de l'ensemencement qui a organisé l'activité.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette à l'Association de l'ensemencement 2 000 \$ correspondant au montant de la subvention reçue pour l'activité de pêche et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

Résolution 83-23 SKATE-PARK

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de participer au projet de skate-park en fournissant une aide de 40 000 \$, 400 tonnes de gravier MG20, 5 jours d'hébergement dans 1 chalet au Parc Natur'Ailes pour les ouvriers, ainsi que la clôture de chantier.

Qu'il soit ajouté au devis, qu'une pénalité de 500 \$/jour de dépassement du délai prévu de fin des travaux soit facturée à l'entrepreneur.

Résolution 95-23- LUMINAIRES DEL

Le projet de conversion des luminaires devrait débuter à la mi-avril et terminer vers la fin juin. Énergère supervise le chantier – Projet clé en main. Nous devons demander à Hydro s'il y a des portes fusibles à changer. Environ 360 \$ /Poteau. Aviser le MTQ une semaine avant le début des travaux, Énergère à sa permission de voirie et ses assurances. Reçu soumission pour des luminaires de chaque sorte en surplus, soit 4 assorties et 4 photocellules pour un total de 1 054.36 \$ + taxes = 1 212.25 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la soumission pour des luminaires en inventaire tel que proposé à 1 054.36 \$ + taxes = 1 212.25 \$.

Résolution 96-23- ÉTATS FINANCIERS 2022 RIDT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés et vérifiés de la RIDT pour l'année 2022 démontrant un excédent net de fonctionnement de l'exercice de 73 192 \$.

Résolution 98-23-PROJET DE TERRAIN EXTÉRIEUR DE PICKELBALL

Reçu courriel de Luci Bossé, nous soumettant un projet de terrain de pickleball qui pourrait être installé sur le terrain de la patinoire. Luci Bossé est présente et explique son projet. Coût : 635 \$ + taxes = 730.25 \$ filet, raquettes et balles, ... La FADOQ lui a confirmé le prêt jusqu'en novembre 2023 d'un filet et de 4 raquettes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le projet et mandate Luci Bossé pour le réaliser.

M. Yves Caron, contremaître ira vérifier l'état de la patinoire fin d'y installer les jeux sécuritairement.

Résolution 99-23 FÊTE NATIONALE

Une demande de subvention a été faite pour un montant de 1 410 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles organise différentes activités pour la Saint-Jean-Baptiste en partenariat avec d'autres organismes Samedi le 24 juin, de 13 h à 16 h :

Entre autres, hot-dogs qui seront offerts gratuitement par la municipalité (Michel Dubé responsable) à partir de 12 h, Ballon soccer, discours, Jeux d'adresse, de sport, de logique et de société en format géant loué à Rimouski au coût de 749.99 \$ + taxes (installation incluse), tournoi de fer, décorations de bicyclettes, parade de bicyclettes, souper Méchoui au coût de 20 \$ / personne & 10 \$ / enfant de moins de 12 ans préparé par le Resto chez Lelou, pour 200 personnes (à confirmer) et à 21 h feux artifices. Des cartes pour le méchoui seront en vente.

Que la vente de boissons soit faite par les bénévoles du CDL et Manon Bourgoïn (ancienne propriétaire du Bar Le Repair). La musique sera assurée par le CDL de 12h à 15h, de 15h à 21h Hélène Bouchard et de 22h à 3h DJ Rémix (Jérémy Brillant). Qu'un budget de 1 100 \$ + taxes : soit mis pour les Feux d'artifice et de 1 000 \$ pour les hot-dogs, ketchup,... et autres dépenses nécessaires à la réalisation de la journée de la Saint-Jean Baptiste, pour un total budgétaire de l'activité maximal de 3 200 \$.

Les profits récoltés lors de la vente des boissons, serviront à payer Madame Hélène Bouchard et M. Jérémy Brillant pour la musique. S'il reste un montant supplémentaire le tout revient à la municipalité pour couvrir les autres dépenses reliées à l'organisation de la Saint-Jean Baptiste. Cette année, il est important de se surpasser pour garder nos citoyens à Lac-des-Aigles parce que Squatec organise une grosse soirée avec feux artifices et chansonniers.

Activités défrayées en partie par la subvention de la SNEQ et le reste par la municipalité.

Qu'elle remercie à l'avance tous les organismes et bénévoles de la Municipalité de Lac-des-Aigles (Maison des Jeunes La Piôle, Centre des Femmes du Haut-Pays, CDL, Cuisines Collectives, la Brigade incendie de Lac-des-Aigles et autres).

Résolution 100-23 OFFRE PUBLICITÉ SUR NAPPERONS – IMPRIMERIE EXCELL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à cette publicité sur des napperons pour le Parc Natur'Ailes – Municipalité de Lac-des-Aigles au coût de 269 \$.

Résolution 110-23 DIRECTEUR

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Jonathan Leblanc-Breault comme directeur du service de sécurité incendie rétroactif au 1^{er} avril 2023 jusqu'à l'obtention de son diplôme d'officier non-urbain (ONU).

ET accepte les formations demandées Matières dangereuses cette année, ONU pour budget 2024 et pour premiers répondants de débuter les démarches.

Résolution 113-23 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISSOLUTION DE L'ADVL

L'ADVL a été dissoute, elle a remis aux municipalités participantes, leur part. Nous avons reçu un chèque de 10 000 \$. Ce montant doit servir à des projets de développement

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception d'un chèque de 10 000 \$ de l'ADVL à cet effet.

Résolution 114-23 DEMANDE D'AIDE – ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT (PUBLICITÉ, ..)

Demande d'aide au montant de 500 \$ pour les frais de publicité, d'administration pour le tournoi de janvier 2024.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ à l'Association de l'ensemencement pour aider dans leur publicité pour le tournoi de janvier 2024.

Résolution 115-23 DEMANDE LOCATION TERRAIN DE CAMPING POUR L'ÉTÉ (2 TERRAINS)

Et demande pour un autre terrain aussi pour Sylvain Sirois.

Le coût par nuit est de 30 \$ + taxes soit 34.49 \$. Pour 7 nuits spéciales de 6 nuits à 206.96 \$ taxes incluses.

Pour saison fin juin à fin septembre (90 jours) serait de $90 \times 30 \$ = 2\,700 = 3104.10 \$$ tx

Saison à Auclair à 1 169 \$ + tx et Squatec 1 050 \$ + tx

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de louer 2 terrains soit celui près du chemin (si possible) et un autre et de charger à chacun un montant de 900 \$ + taxes pour la saison.

Et que les terrains soient libérés lorsque des réservations pour ceux-ci ont été faites antérieurement à la présente demande datée d'avril 2023.

Résolution 116-23 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MÉRITAS 2022-2023

Lettre reçue le 30 mars de l'école secondaire Vallée-des-Lacs demandant notre contribution afin de fournir des bourses aux finissants lors du Gala Méritas 2023 qui aura lieu en soirée Mercredi, le 31 mai. Et invitation à y participer en remettant une bourse lors de cette soirée. Le maire M. Pierre Bossé est intéressé à participer à cette soirée du mérite scolaire.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 150 \$ pour l'organisation de ce Gala Méritas.

Qu'elle rembourse le maire M. Pierre Bossé pour son déplacement sur présentation d'une feuille justificative.

Résolution 117-23 GESTIONNAIRE DE FORMATION

Reçu demande pour poursuivre une autre année.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de renouveler l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec pour une autre année.

Résolution 118-23 LUMINAIRES DEL

Reçu courriel le 26 avril que l'électricien termine un projet et dès qu'une équipe se libère elle viendra ici. Énergère devrait nous fournir une date de début des travaux au courant de la semaine prochaine.

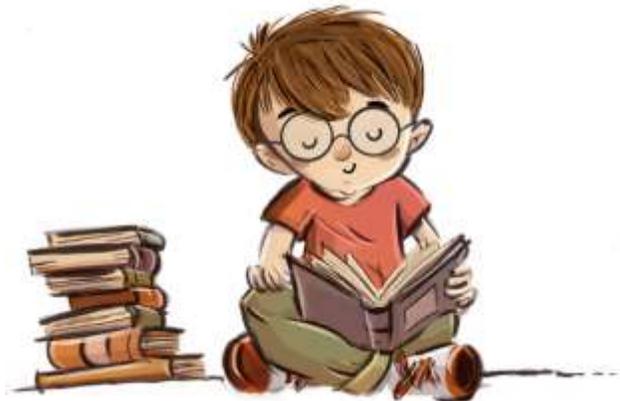
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire et la DG à signer le nouveau contrat reçu le 28 avril d'Énergère.

Résolution 122-23 DEMANDE PAVILLON GRATUIT

Reçu par courriel de Lorie Bouchard, une demande pour avoir le Pavillon gratuitement Samedi, le 12 août, pour une activité de financement pour un voyage de sa classe de 4^e année.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter gratuitement le pavillon Samedi, le 12 août pour l'activité de financement.

Que le Pavillon soit remis dans le même état qu'à leur arrivée, plancher, toilettes lavées, cuisinette, ordures sorties.



Correspondance (Mars-Avril-Mai)

1. Madame Denise Falardeau est venue au bureau pour remercier M. Éric Blier pour l'avoir aidé après une chute dans la neige le matin du 6 février.
2. Communication FQM – Une entente est survenue entre les gouvernements pour reporter au 31 décembre 2024 la date limite pour la réalisation des projets financés en tout et en partie par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec. L'ajout d'une année évitera à plusieurs municipalités de perdre les sommes qui leur sont réservées.
3. Reçu en c.c. une lettre de la MRC adressée à l'ADVL les informant qu'elle peut engager un agent de développement. Le déboursé de 25 000 \$ sera versé aux 6 municipalités soit 4 166.67 \$ et celles-ci devront le transférer à l'ADVL.
4. Reçu lettre de remerciement du Centre des Femmes du Ô Pays, pour souligner l'aide (Réso 50-23 Envoi collectif) que nous leur avons apporté pour leur activité du 9 mars dernier. C'est grâce à des dons comme le vôtre que nous pouvons continuer d'offrir des services aux femmes vulnérables de notre communauté.
5. La RIDT a mis en place 5 points de dépôts pour les plastiques agricoles (tubulures,...), Squatec fait partie d'un d'entre eux. Il faut s'inscrire (1-866-789-7438), la RIDT fournit les sacs AgriRÉCUP, trier les plastiques, les secouer, refermer solidement le sac, inscrire son nom dessus et l'apporter au point de dépôt. Ce projet est sur une base volontaire et gratuite. Vu les orientations du gouvernement de ne plus les enfouir, ce système demeurera à long terme.
6. La Maison de la Famille nous informe qu'afin de rejoindre les familles avec des enfants de moins de 5 ans, Mme Joanie Dumont, intervenante de proximité a été engagée, elle peut accompagner au quotidien (inscription à la garderie, l'école, intervenir en situation de crise, ...). On la rejoint au 418-499-2633 poste 7 ou par courriel joanieproximite@hotmail.com
7. Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent nous envoie des affiches : Santé et bien-être des hommes. « T'as le droit de ne pas bien aller. Un gars peut avoir besoin de parler ». Appelle au 811, option 2.
8. Reçu de la CAUREQ par courriel le 29 mars, une lettre de sincères sympathies à la suite du décès de notre directeur incendie, M. Francis Lavoie. Nos pensées sont avec vous, avec le service de sécurité incendie ainsi qu'avec la famille de M. Lavoie. (Une copie a été remise par Jonathan à Marielle).
9. Le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation nous informe qu'une tolérance administrative concernant la transmission du rapport financier 2022 sera appliquée, reportant ainsi la date limite du 15 mai au 15 juin 2023. Les organismes visés par cette tolérance administrative sont les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines.
10. Reçu par courriel le 19 avril - l'Association forestière Bas-Laurentienne, nous informe que la quantité d'arbres que nous allons recevoir est inférieure à celle demandée 350 au lieu de 600. Cette année, nous n'aurons pas de cèdre. Voici les essences à recevoir : Bouleau jaune 250, érable à sucre 100, érable rouge 50, chêne rouge 50, pin blanc 100, mélèze laricin 100. Ils devraient être livrés à Auclair (GF Témiscouata).
11. Reçu courriel le 14 avril. La course Multisport aura lieu le 27 mai, organisée par le Club de course d'aventure et d'orientation RIKICO, départ du lac Biencourt et arrivée à Rimouski (2 jours), ils ont prévu un point de contrôle au Parc Natur'Ailes. Pour cette occasion, le Pavillon du lac leur a été réservé.
12. Reçu par la poste le 14 avril – Une carte de sympathie de la Ville de Pohénégamook suite au décès de M. Francis Lavoie.
13. Reçu par courriel le 13 avril – La traverse du lac Témiscouata débutera ses activités à compter de la fin de semaine du 20 mai prochain. Avec l'achat d'une vignette à 15 \$ pour la saison, la traverse véhicule et conducteur ne coûte que 6 \$ au lieu de 14 \$. Pour information site internet : traversedutemiscouata.com, 418 561-7964 riiplt.tdlt@gmail.com
14. Reçu d'Emploi Canada le 24 avril, l'acceptation d'une partie de notre demande pour Emploi été, soit 1 animatrice à 15.25 \$/heure à 40 h/semaine (Demande de 2 + 1 travailleur occasionnel).
15. Par courriel le 1^{er} mai de la RIDT M. Maxime Groleau : Invitation aux maires, mairesses, délégués à la RIDT et directeurs / directrice des 19 municipalités membres à une rencontre le 24 mai à 19h30 au sous-sol du Centre Georges Deschênes à Dégelis. L'objectif est d'expliquer à tous, les obligations imposées par le Gouvernement, les services à rendre et à quoi on peut s'attendre dans les années futures au niveau financier et réglementaire. La discussion permettra d'orienter les prochaines démarches régionales. Merci de confirmer votre présence par courriel à M. Maxime Groleau. mroleau@ridt.ca

IL FAIT BEAU, IL FAIT CHAUD !!!!

Avec le beau temps et les belles températures de l'été, il est facile pour nous de se laisser emporter pour s'amuser et faire la fête. Mais il est également demandé de respecter nos voisins.

Il est important de respecter en tout temps de faire, provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit un bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, ou le bien-être des citoyens.

Il est aussi bien important de bien respecter les heures de la nuit qui signifie la période comprise entre 23h et 7h, sauf disposition à l'effet contraire.

Chacun de nous, devons adapter nos comportements sonores afin de ne pas gêner nos voisins.

La vie en société suppose que chacun fasse preuve de respect, comme de tolérance. Nous vous demandons donc de respecter la tranquillité de notre beau village en conservant des relations de bon voisinage.



REMEMBER BAR LE REPAIR

Le samedi 24 juin, fête de la Saint-Jean, avec la participation de Manon Bourgoin au pavillon du lac à partir de 15 :00, nous ferons un **REMEMBER** pour l'ancien Bar Le Repair, nous vous invitons à venir vous amuser avec nous comme dans le temps avec Manon, Popo, Michelle, Sheila et Valérie , ainsi que Hélène Bouchard et Dj Remix. (Jérémy Brillant)



CONSIGNES À RESPECTER POUR LA COLLECTE DE VOS BACS ROULANTS

1. Sortez le bon bac la veille au soir.

Le camion peut passer très tôt le matin.

2. Orientez vos roues et la poignée vers la maison, l'ouverture du bac doit être face au chemin.

S'il est inversé, le couvercle de votre bac pourrait se briser lors de la collecte et le chauffeur ne pourra être tenu responsable.

3. Gardez vos couvercles fermés en tout temps, sans débordement de matières.

Lors de la levée, des matériaux pourraient tomber à terre s'ils débordent du bac ou sont sur le couvercle.

4. Ne mettez pas de matières à côté ou sur le couvercle des bacs.

Elles ne seront pas ramassées.

5. Tous les bacs doivent être étanches (cuve et couvercle) afin d'éviter les envois de matériaux ou qu'ils ne se remplissent d'eau par la neige ou la pluie.

6. Tous les bacs doivent être munis de 2 roues afin d'éviter que le bac glisse et ne tombe dans le camion lors de la collecte. Si ce n'est pas le cas, le chauffeur peut décider de ne pas vider le bac roulant ou s'il tombe, il n'est pas responsable des bris.

7. Gardez un espace d'au moins 1,5 pied ou 50 centimètres entre votre bac et tout autre objet (bac, clôture, véhicule).

La pince hydraulique du camion doit avoir assez d'espace pour prendre le bac sans le renverser ou accrocher autre chose.

8. La couleur bleue est réservée pour les contenants à recyclage.

Aucun bac ne peut être modifié, peint ou recouvert.

Si votre bac contient des matières non acceptables ou est non conforme, le chauffeur peut refuser de le vider.

Consultez les informations sur le bon tri des matières à l'intérieur de votre aide-mémoire de collecte. Si les matières sont trop compactées ou sont gelées dans votre bac, le chauffeur n'est pas responsable de les débloquer.

MERCI DE RESPECTER CES CONSIGNES!

iPêche : une nouvelle application mobile gratuite pour identifier les poissons du Québec

QUÉBEC, le 1er juin 2023 /CNW/ - Le gouvernement du Québec lance une nouvelle application mobile gratuite pour faciliter l'identification des différentes espèces de poissons qui fréquentent les plans d'eau douce du Québec et celle de certaines espèces exotiques susceptibles d'être observées sur le territoire québécois.

Destinée aux amateurs de pêche et d'activités de plein air, aux naturalistes et à la population en général, l'application permet d'identifier rapidement 125 espèces de poissons d'eau douce susceptibles d'être pêchées au Québec.

iPêche donne également accès à des informations sur les caractéristiques physiques et biologiques de l'espèce de poisson identifiée, son aire de répartition, son intérêt pour la pêche sportive et la liste des espèces similaires. Elle offre aussi d'autres fonctionnalités, comme :

- Un carnet de pêche permettant de conserver les renseignements sur les captures;
- Un outil pour signaler ses captures, de façon volontaire, confidentielle et anonyme à des fins de recherche sur la faune;
- Des notifications pour obtenir des nouvelles concernant les modifications réglementaires et d'autres actualités concernant la pêche.

Voici l'icône App Store
iPêche





COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS

MAI 2023

Les sujets essentiels du mois

Rappel - Collecte des encombrants 2023

La période d'inscription à la collecte des encombrants est en cours jusqu'au 15 juin prochain. Il est important de noter que l'inscription demeure obligatoire et le formulaire est en ligne sur le site ridt.ca

La collecte aura lieu au début du mois de juillet plutôt qu'au printemps.

En allongeant la période d'inscription et en déplaçant la collecte après la période des déménagements du 1^{er} juillet, la RIDT souhaite rendre encore plus accessible ce service de collecte des encombrants.

Rappelons qu'aucune inscription ne sera acceptée après le 15 juin et ce, même si les collectes n'ont pas encore eu lieu. Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non-inscrite. Ce service est offert pour les résidences et les chalets, mais il n'est pas disponible pour les commerces ou entreprises.

Les encombrants doivent être déposés en bordure de chemin au moins la veille au soir de la date prévue.

Voici l'horaire

- 3 juillet : Biencourt, Lac-des-Aigles, Saint-Michel-de-Squatec, Auclair, Lejeune et Saint-Juste-du-Lac
- 4 juillet : Témiscouata-sur-le-Lac, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 10 juillet : Packington, Saint-Eusèbe, Saint-Jean-de-la-Lande et Dégelis
- 12 juillet : Pohénégamook, Saint-Athanase, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Marc-du-Lac-Long et Rivière-Bleue

Changement de pneus et pneus hors d'usage : ce que vous devez savoir

À compter du 1^{er} juillet prochain, la consigne environnementale facturée par le Gouvernement à l'achat de chaque pneu d'automobile neuf passera de 3,00 \$ à 4,50 \$. Ces frais n'avaient pas été ajustés depuis le lancement du programme en 1999 mais une révision du financement sera faite aux cinq ans.

Les plus récentes statistiques font état de 8,1 millions de pneus de voitures et de camionnettes récupérés en 2021, un record absolu. De ce nombre, 30 414 pneus ont été récupérés au Témiscouata pour un total de 396 tonnes.

Depuis sa mise en vigueur, le programme géré par Recyc-Québec a permis de valoriser 95 % des pneus en fin de vie. À peine 5 %, des pneus trop vieux ou endommagés sont brûlés en cimenteries ou papetières pour en valoriser l'énergie.

Le programme de gestion des pneus hors d'usage est un remarquable succès en donnant une seconde vie aux vieux pneus, sous des formes parfois surprenantes.

À Rimouski, l'entreprise Techno Pneu remet annuellement en marché des dizaines de milliers de pneus remoulés. Il existe aussi d'autres débouchés aux pneus hors d'usage comme la fabrication de tapis (dont les tapis de dynamitage), de pièces moulées pour le génie civil, de membranes hydrofuges, de surfaces sportives ou de jeu synthétique, de garde-boue, de paillis, etc.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'accumulation de vieux pneus comporte des risques élevés de contamination de l'eau, de l'air et du sol en cas d'incendie. Et ce, sans compter les risques importants pour la santé et les coûts faramineux de réhabilitation des terrains contaminés. Rappelez-vous la catastrophe environnementale du site de Saint-Amable en 1990. L'incendie avait fait rage pendant 6 jours. Outre l'évacuation des citoyens, l'État avait dû déboursier 12 M\$ pour le rétablissement du site.

Les vertus du compostage

Jeter nos restes de table et de jardin à la poubelle... coûte cher, même très cher... en plus de créer de la pollution. Il faut savoir qu'une fois enfouies, ces matières créent du méthane responsable des gaz à effet de serre et des changements climatiques. À l'inverse, en les compostant, elles se décomposent lentement en émettant du CO₂, comme dans la nature et deviennent carboneutre. Le compost qui en résulte est une véritable richesse pour les jardiniers et horticulteurs.

Le printemps, la nature reprend ses droits. C'est le moment de revoir votre composteur et toute la vie à l'intérieur en brassant vos matières, en arrosant au besoin et en équilibrant le tout avec 2 parties de matière brune (carbone) pour 1 partie de matière verte (azote).

Retrouvez le mini-guide du compostage reçu avec tout votre matériel gratuit en 2022... ou consultez-le sur notre site ridt.ca, tous les bons trucs s'y trouvent.

Et si l'hiver a été dur sur l'équipement ou que votre couvercle s'est envolé, souvenez-vous qu'il est possible d'obtenir gratuitement toutes les pièces de remplacement (couvercle, porte, tiges de fixation, etc...) à l'écocentre de votre secteur ou au bureau municipal et/ou garage municipal de votre localité.

Sur ce, bon printemps et bon compostage ! Au Témiscouata, chaque geste compte !

Plus d'excuses pour ne pas gérer ses matières organiques ... et les autres matériaux

La RIDT et ses 19 municipalités ont mis en place différents moyens pour que les citoyens qui ne veulent pas gérer leurs matières organiques à la maison puissent quand même éviter de les mettre avec leurs déchets et participent cet effort collectif.

Trois moyens sont disponibles au Témiscouata, en plus du compostage domestique que chacun peut faire chez-soi.

- Utiliser l'un des 4 écocentres (Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac) pour y apporter toutes ses matières, que ce soit des matières organiques (végétales et/ou animales), des résidus verts, des branches ou bien les autres matières comme les encombrants, matériaux de construction, résidus domestiques dangereux, métaux, pneus, etc... Il s'agit des sites les plus complets pour toutes vos matières résiduelles.
- Utiliser l'un des 16 dépôts municipaux. Chaque municipalité qui n'a pas d'Écocentre sur son territoire dispose maintenant d'un endroit pour y apporter les résidus verts, les branches et les résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, piles, etc...) ATTENTION – un dépôt municipal n'est pas un écocentre et ne peut pas recevoir toutes les matières acceptées dans un écocentre ! Merci de respecter les consignes affichées sur le site et de ne pas y laisser de matières non acceptées. Le point de dépôt est réservé à l'utilisation des citoyens. Les entreprises doivent utiliser l'un des 4 écocentres, selon les conditions applicables. Pour plus d'information, veuillez contacter votre bureau municipal.
- Utiliser l'un des 50 points d'apport volontaire (PAV). Il s'agit de gros conteneurs bruns à chargement avant qui sont spécialement conçus et identifiés pour recevoir les résidus alimentaires d'origine animale et végétale. Ils sont vidés une fois par semaine toute l'année et le contenu est transporté dans une usine pour y être valorisé.

Pour connaître les adresses et endroits où sont situés les écocentres, dépôts municipaux et points d'apport volontaire (PAV)... visitez le ridt.ca

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

Début de la saison des vidanges d'installations septiques 2023

La saison des vidanges d'installations septiques aura lieu cette année entre le 8 mai et le 27 octobre. Le calendrier prévu par municipalité est disponible sur notre site ridt.ca.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Simetech Environnement conformément à la réglementation en vigueur et tel que spécifié dans les règlements de chacune des municipalités de la MRC de Témiscouata.

Si la vidange de votre installation septique est prévue en 2023, vous recevrez une lettre de confirmation de la RIDT au préalable, soit environ deux semaines à l'avance.

Voici les choses importantes à savoir pour la vidange :

- ✓ Votre numéro civique doit être clairement affiché en bordure de chemin
- ✓ Vous devez localiser les accès de votre installation septique. Utilisez un repère facilement visible et enlevez ce qui pourrait bloquer l'accès au camion
- ✓ Tous les couvercles doivent être accessibles, c'est-à-dire dégagés d'au moins 10 cm (4 pouces) autour, de tout obstacle, terre, gazon, etc... S'ils sont mal dégagés, de la terre pourrait tomber dans le fond et causer des problèmes à l'installation. Les opérateurs ne sont pas tenus de réaliser une vidange si les couvercles ne sont pas dégagés.
- ✓ Votre installation est peut-être munie d'un pré-filtre et vous êtes responsable de son entretien.
- ✓ Si vous avez des animaux domestiques, tenez-les à l'écart et à distance sécuritaire de l'installation.
- ✓ L'entreprise, une fois la vidange effectuée, vous laissera un avis indiquant les opérations réalisées.

Gestion des matières organiques et compostage... c'est important et voici pourquoi !

Au Témiscouata, tous les services sont maintenant disponibles gratuitement pour la gestion des matières résiduelles afin d'éviter de tout mettre à la poubelle. Mais aujourd'hui, si le tri des matières recyclables est généralement bien compris, il en est peut-être autrement pour les matières organiques.

D'emblée, il est bon de se rappeler qu'au Témiscouata, nous avons fait le choix d'une méthode adaptée à notre milieu, « écologique et économique » pour la gestion de nos matières organiques. Avec une gestion dites « à la source », nous avons choisi de détourner du bac à déchets nos restes de tables et autres matières organiques pour cesser de les enfouir. Celles-ci représentent près du tiers du contenu du bac à déchet.

Tous les résidents de la région ont reçu gratuitement l'an dernier tout le matériel nécessaire pour s'adonner au compostage domestique. On estime que cette façon de faire, en évitant l'ajout d'une troisième collecte d'un bac brun, aura permis d'économiser collectivement 635 000 \$, économie qui sera récurrente chaque année par la suite.

L'équipe de la RIDT



Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Une nouvelle année de lutte à la berce du Caucase est commencée!

Rimouski, 8 mai 2023 – Dès la fonte des neiges, l'Organisme des bassins versant du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) peut amorcer sa lutte à la berce du Caucase. Ces travaux de lutte et de contrôle visent à freiner la dispersion ainsi qu'à suivre la progression de ces **plantes exotiques envahissantes** au nord-est du Bas-Saint-Laurent.

Nous invitons la population à **nous signaler toute colonie suspectée d'être de la berce du Caucase ou sphondyle sur le territoire**. Vous trouverez aux liens suivant des outils d'aide à l'identification de la [berce du Caucase](#) et pour la [berce sphondyle](#). Envoyez vos signalements à projet@obv.nordestbsl.org en prenant le soin d'y joindre les informations suivantes :

- Photos de la plante : feuilles, tiges et fleurs (voir exemple ci-dessous);
- Emplacement précis (coordonnées GPS si possible avec repère).

Rappelons que la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante répertoriée pour la première fois au Québec en 1990 mais dont la présence est connue depuis quelques années au Bas-Saint-Laurent. Sa production importante de graines et leur persistance dans l'environnement lui permet de coloniser rapidement divers milieux. La sève et les graines de la berce du Caucase contiennent des toxines pouvant causer des dermatites sévères jusqu'à 48 heures après l'exposition, **d'où l'importance de ne pas toucher à la plante**.

Cette initiative découle des efforts de concertation du Groupe de travail sur la berce du Caucase et sphondyle du Bas-Saint-Laurent et repose sur la contribution du Collectif régional de développement (CRD) et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. La coordination des travaux est réalisée par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL).

L'OBVNEBSL, une référence en gestion intégrée de l'eau!

L'[OBVNEBSL](#) met en œuvre la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. L'organisme a pour mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme » (Art. 14 (3)1).

Pour information :

Alexa Bérubé Deschênes, Biol. M. Sc.
Coordonnatrice de projets
projet@obv.nordestbsl.org

L'organisme OBV du Fleuve-Saint-Jean met à vendre des plants dans sa Campagne de la végétalisation des berges.

<https://obvfleuvestjean.com/vente-darbustes-indigenes/>
<https://obvfleuvestjean.com/boutique-en-ligne/>

Les plants seront probablement livrés à Lac-des-Aigles le 13 juin où à Squatec.



Soyons tous ambassadrices et ambassadeurs de notre Route touristique des Monts Notre-Dame

www.montsnotredame.com

La Route des Monts Notre-Dame est un projet collectif réunissant 14 municipalités et plus 50 organisations privées et publics bénéficiant de l'apport du tourisme au plan local. Son parcours de 181 kilomètres s'étend de Sainte-Luce dans la Mitis jusqu'à Saint-Jean-de-la-Lande au Témiscouata en passant par les routes 298, 234, 232, 295 et jusqu'à la route 289 des frontières! On y retrouve une panoplie d'activités, attraits et services touristiques à découvrir et de plus la chaussée est en grande partie refaite (bitume) au grand bonheur des motocyclistes!

Ce projet collectif vise depuis 2016 à favoriser le développement de nos municipalités par le tourisme tant au plan économique qu'au plan social par la création d'emplois, la promotion de nos communautés pour attirer d'éventuelles familles et au plan environnemental par la promotion de nos paysages, parcs, Zecs, Réserves fauniques et des efforts de conservation de la nature, etc.

« Soyons tous ambassadrices et ambassadeurs de notre Route des Monts Notre-Dame »

a pour but de faire de nos concitoyens et concitoyennes de Sainte-Luce, Saint-Donat-de-Rimouski, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, La-Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Lac-des-Aigles, Biencourt, Squatec, Lejeune, Auclair, Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande des partenaires pour la promotion de nos communautés en vous invitant à parler de la route touristique des Monts Notre-Dame et de ses attraits à vos familles, amis et entourage. En partageant l'information de la Route et de ses activités dans votre entourage vous contribuez à la promotion de nos communautés rurales et à développer nos communautés.

Pour devenir ambassadeur et ambassadrice de la Route des Monts Notre-Dame vous pouvez :

- 1- Récupérer un dépliant de la Route; à votre bureau municipal ou un commerce local
- 2- Visiter notre site internet : www.montsnotredame.com
- 3- Devenez membre de notre page Facebook : <https://www.facebook.com/montsnotredame/?fref=ts>
- 4- Partager les activités estivales sur la Route sur vos réseaux sociaux
- 5- Accueillez nos visiteurs et parler leurs de nos attraits et services touristiques

Vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à contacter le 1-418-896-8076

Sécurité Nautique

En plus d'avoir votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance, vous êtes tenu par la loi d'avoir de l'équipement de sécurité à bord. Au strict minimum, vous devez toujours avoir les articles suivants :

- . ligne d'attrape flottante d'au moins 15 mètres de longueur;
- . lampe de poche étanche ou signaux pyrotechniques homologués au Canada;
- . dispositif de signalisation sonore;
- . dispositif de propulsion manuelle (c-à-dire une pagaie) ou ancre fixée à un cordage, une chaîne ou un câble d'au moins 15 m de longueur;
- . écope ou pompe à main;
- . extincteur de classe 5-Bc

Il est toujours conseillé, quoi que non obligatoire, d'avoir de l'eau potable, collations, allumettes à l'épreuve de l'eau ou tout autre chose que vous jugez nécessaire en cas d'urgence.

Vérifier les conditions météorologiques, l'état des plans d'eau et tout danger susceptible de compromettre votre sortie.

L'alcool et le plaisancier :

Beaucoup de gens ne conduiraient jamais leur voiture après avoir consommé de l'alcool ou des drogues, mais n'hésitent pas à combiner la navigation de plaisance et l'alcool ou les drogues. Bien des gens pensent qu'il n'y a pas de mal à consommer de l'alcool en naviguant, mais en réalité, c'est inacceptable. Conduire une embarcation sous l'influence de l'alcool ou de drogues c'est aussi illégal que de conduire un véhicule en état d'ébriété et peut être même beaucoup plus dangereux qu'on ne l'imagine.

La Sûreté du Québec vous souhaite une saison nautique plaisante et sécuritaire.



ENTREZ DANS LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC DANSE

24 juin 2023

Lac-des-Aigles

Pavillon du lac

Municipalité de Lac-des-Aigles

La Corporation de
Développement de
Lac-des-Aigles

Resto Chez Lolou

Service de bar sur place à partir de 15H

Jeux format géant

Jeux gonflables

Dépanneur Chez Garofie

À partir de 12h

Souper méchoui

Soirée dansante

Hélène Bouchard et

DJ Remix

Feux artifices

Hommage au bar le Repair



Présentateur officiel

**Hydro
Québec**

En partenariat avec :

Québec



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

INFO BIBLIO juin 2023



Nouveaux Livres achetés *depuis la dernière parution du journal*

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 9 partie 1 et 2	L'adieu aux abeilles	Diana Gabaldon
Tome 1	À la croisée des chemins	Louise Tremblay-D'Essiambre
	Passion Torréfiée : Entre deux cafés	Marie-Pier Meunier
Tome 1	La biscuiterie Saint-Claude	France Lorrain
	N'oublie jamais	Nora Roberts

Pour les enfants

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 9	Full Textos : La revanche des filles	Carine Paquin
Tome 8	Lucie la mouffette qui pète : et le pitou fofou!	Shallow et Vannara
Tome 1 à 4 dans le même livre	Zombie Kidz	Léon Leclerc
	Passepeur : Bienvenue au zoorreur	Richard Petit et Freg
	L'ABC du zombie	Catherine Roussel
	Juliette en Floride	Rose-Line Brasslet
	Micro big : Pantoufle aime compter	Richard Petit
Tome 4	Défense d'entrer! Filles 4	Caroline Héroux
Tome 15	Le journal de Dylan	Marilou Addison
Tome 17	Les filles modèles	Marie Potvin

CONCOURS :

Le sentier des contes

Pour augmenter l'achalandage dans les bibliothèques de Biencourt, Squatec, Lejeune et Lac des Aigles, le comité d'Éveil à la lecture et à l'écriture, a décidé de proposer un concours aux jeunes de 0 à 12 ans. À chacune des visites des enfants ceux-ci recevaient un autocollant à apposer sur leur sentier des contes. Ils pouvaient aussi réaliser de petits défis afin d'augmenter leur chance de gagner un des prix.

Ce projet a été rendu possible grâce à la Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata et de la Maison de la famille du Témiscouata.

Les tirages ont eu lieu samedi le 10 juin lors de la journée des familles à Squatec.

Voici les gagnants :

	LAC DES AIGLES	BIENCOURT	SQUATEC	LEJEUNE
GOURDE	Livia Proulx	Sophia Charest	Léa Bourque	Tyraon Michaud
CASQUE de vlo	Laura Leblond	Élie Caron	Owen Cyr	Flavia Rolle
BALLON	Laurence Manseau	Ashley Caron	Rose-Marie Cyr	Shana Michaud
Vélo d'équilibre (0-3 ans)		Hélène Janois	Owen Cyr	
VÉLO 20 pouces (4-7 ans)	Théo Pelletier Maeva Roy			
VÉLO 24 pouces (8 à 12 ans)	Lélia Boucher	Magalie Bouchard		

Félicitations aux gagnants!

Merci aux parents d'avoir accompagné les enfants dans ce beau projet.

Le Club de lecture d'été TD

Le thème de l'édition 2023 est « Viens voir ça »

Le Club de lecture d'été TD est le plus important programme du genre au Canada. Bilingue et gratuit, il s'adresse aux enfants de tout âge, quels que soient leurs goûts et leurs aptitudes. Ceux-ci peuvent y participer dans plus de 2 000 bibliothèques publiques partout au pays. En plus de mettre en vedette des œuvres, des auteurs et des illustrateurs canadiens, le Club invite les enfants à découvrir le plaisir de lire à leur façon, pour que l'amour de la lecture les accompagne toute leur vie.

Les enfants inscrits aux jeux d'été viendront une fois semaine pour profiter de ce concours. Une animatrice du Réseau des bibliothèques animera des activités autour du thème.

TOUS les enfants de la municipalité sont invités à participer même s'ils ne sont pas inscrits aux jeux d'été, il suffit de venir sur les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Venez participer en grand nombre de beaux prix sont rattachés à ce club de lecture!

Nouvelles ressources en ligne

BibliOdyssee

Par différents outils, cette plateforme propose d'adapter et de rendre accessible une centaine de livres aux enfants et adolescent atteints de troubles d'apprentissage.

Une belle nouveauté qui pourra grandement aider les jeunes à gagner en confiance et à renouer avec le plaisir de lire!

Biblio-Parents

Une autre nouveauté numérique, mais cette fois-ci développée pour les futurs parents. Biblio-Parents est un outil de recherche en ligne qui vous permet de découvrir des suggestions d'ouvrages de qualité sur une foule de sujets entourant la grossesse!

Marché public

PS : Nous aurons, comme par les années passés, un kiosque de livres usagés cet été au marché public. Si vous avez des livres à donner nous sommes preneurs. Les sous serviront à faire l'achat de nouveaux livres qui profiteront aux adultes et à nos jeunes.

Le comité de la bibliothèque vous souhaite un bel été

Camp de jour 2023

LAC-DES-AIGLES



Le camp de jour 2023

Débutera le mardi 27 juin

2023. Pour terminer

le vendredi 11 août 2023.

(7 semaines)

*** FERMÉ LES LUNDIS**

26 JUIN ET 3 JUILLET *

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES
LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS 2023 – AU 5 JUIN 2023
ORDRE ALPHABÉTIQUE

CASERNE : 45

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>
1	Leblanc-Breault	Jonathan	Directeur du Service incendie (Chef pompier)
2	Caron	Yves	Capitaine (Officier)
3	Rioux	Éric	Lieutenant (pompier)
4	Beaulieu	Yves	Pompier
5	Bourgoin	Damien	Pompier
6	Caron	Luc	Pompier
7	Duchesne	Richard	Lieutenant - Officier
8	Labrie	Mélissa	Pompière
9	Leblanc-Breault	Étienne	Pompier
10	Mailloux	Valérie	Pompière
11	Malenfant	Manon	Pompier
12	Marquis	Maxime	Lieutenant - Officier
13	Morin	Gabriel	Pompier
14	Rodrigue	André-Bruno	Lieutenant - OSST - Officier
15	Rodrigue	Brandon	Pompier
16	Rodrigue	Brian	Pompier
17	Sirois	Josée	Pompière

SUCCESSION

Nous ne sommes jamais préparés au départ d'une personne aimée et appréciée de tous, laissant un énorme vide parmi plusieurs, amis, famille et collègues. Le 26 mars dernier a été pour nous tous une énorme tragédie et sera gravé à tout jamais dans nos mémoires.

Repose en paix Chef, Francis Lavoie. **Caserne 45** 

Suite à ton départ, sachant que tu en seras fier, le choix des élus s'est arrêté sur Jonathan Leblanc-Breault, qui te succèdera pour le poste de Directeur du service incendie. Et Yves Caron pour le poste de Capitaine. De la haut, tu seras leur bonne étoile, et veillera sur tous les pompiers.

Félicitation au nouveau Chef, M. Jonathan Leblanc-Breault.

Félicitation au nouveau Capitaine, M. Yves Caron.



*Horaire des messes de Lac-des-Aigles
À la salle municipale*

juin-juillet-août

Dimanche le 11 juin 2023 :	9 : 30	Célébration de la parole
Dimanche le 9 juillet 2023:	9 : 00	Messe
Dimanche le 13 août 2023 :	9 : 30	Célébration de la parole



La moule zébrée est un petit bivalve d'eau douce envahissant qui est normalement distribuée jusqu'à 12 m de profondeur. Elle s'attache au substrat dur (roches, quais, plantes aquatiques, coquilles des autres mollusques indigènes, etc.) grâce à des filaments situés sur sa face ventrale.

Sa taille adulte varie entre 1 et 4 cm de longueur.

La moule zébrée possède une coquille de couleur brun foncé, parfois unie. Cette dernière est plus souvent marquée d'une ou plusieurs rayures blanches ou beiges en zigzag, radiales ou arquées. Il existe une grande variabilité dans la couleur et la forme des rayures et de la coquille des moules zébrées. D'ailleurs, son nom d'espèce en latin, *polymorpha*, signifie « qui a plusieurs formes »

La face ventrale de la moule zébrée est plane, ce qui lui donne une forme triangulaire ou en « D ». Les valves sont de grandeurs à peu près identiques. Elle possède un groupe de filaments, appelé « byssus », sur la face ventrale.

Le byssus de la moule zébrée lui permet de se fixer sur une diversité de surfaces solides. Cette caractéristique la distingue des moules d'eau douce indigènes du Québec qui en sont dépourvues.

La moule zébrée est très similaire à la moule quagga, une autre espèce exotique envahissante de la même famille et qui est originaire des mêmes régions. Toutefois, la face ventrale de la moule zébrée est plane, tandis que les deux faces de la moule quagga sont arrondies.

Parfaits au citron et aux bleuets

INGRÉDIENTS

1. 1 1/2 tasse de crème 35%
2. 1 tasse de crème au citron (lemon curd)
3. 2 tasses de gâteaux quatre-quarts coupés en cubes
4. 1 tasse de bleuets

PRÉPARATION

1. Fouetter la crème à 35%. Réserver 1 t (250 ml) de crème fouettée. Incorporer la crème au citron au reste de la crème fouettée.
2. Dans 8 pots en verre de 1 t (250 ml) chacun, répartir en couches la garniture au citron, le gâteau quatre-quarts et les bleuets. Garnir de la crème fouettée réservée.



Petits crémeux aux framboises

INGRÉDIENTS

1. 2 tasses de framboises
2. 1/4 tasse de sucre
3. 2 1/2 tasses de crème à 35%
4. 1/3 tasse de sucre glace
5. 4 cuillères à thé de jus de citron

PRÉPARATION

1. Au mélangeur, réduire en purée les framboises avec le sucre. Filtrer la purée de framboises
2. Fouetter la crème à 35% avec le sucre glace. Incorporer le jus de citron.
3. Dans six petits verres, répartir la purée de framboises en alternant avec la crème fouettée. Servir ou réfrigérer jusqu'à 4 heures.



Rappel des tarifs pour la location des locaux municipaux

Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

- Capacité de 160
- **125 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu



Pavillon du lac - 5 rue du Quai

- Capacité de 209
- **175 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu
- 5.50 \$ / poche de granules



Local du Centre des loisirs Diane Roy - 3 rue Sirois

- Capacité de 76
- **125 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu



Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.

Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 ou par courriel à info@lacsdesaigles.ca

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATURE AILES - POUR LOCATION

- ✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)
- ✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme *Pauline Beaulieu*, gestionnaire
au 418-779-2739



BIENVENUE CHEZ NOUS !

Calendrier des événements à venir en 2023 à Lac-des-Aigles

Lundi, le 5 juin ----- Réunion du conseil
Lundi, le 26 juin ----- Férié
Lundi, le 3 juillet ----- Férié
Lundi, le 5 juillet ----- Réunion du conseil
Dimanche, le 23 juillet au 29 juillet ----- Congé Construction
Dimanche, le 30 juillet au 5 août ----- Congé Construction
Mardi, le 15 août ----- Réunion du conseil
Lundi, le 4 septembre ----- Bureau fermé - Fête du travail
Mercredi, le 6 septembre ----- Réunion du conseil



HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Mardi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Mercredi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Jeudi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 - Fermé

Vacance de la construction

23 Juillet 2023 au 5 Août 2023 - fermé



Pour informations : 418 779-2300 ou info@lacadesaigles.ca



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE-BEAULIEU

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

La bibliothèque sera fermée lundi le 26 juin- lundi le 3 juillet ainsi que pour les vacances de la construction du 23 juillet au 05 août.

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Heures d'ouverture :

Dimanche : Fermé
Lundi : Fermé
Mardi : 18 h 00 à 21 h 00
Mercredi : 18 h 00 à 21 h 00
Jeudi : 18 h 00 à 21 h 00
Vendredi : 18 h 00 à 22 h 30
Samedi : 18 h 00 à 22 h 30

Maison des Jeunes "La Piôle"



Bienvenue aux jeunes de 12 à 17 ans !

Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

M. Pierre Bossé, maire : dossiers MRC, gestion interne & la Route des Monts Notre-Dame

M. Michel Dubé, conseiller siège 1 : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

M. Serge Demers, conseiller siège 2, pro-maire : Association de la Vallée des Lacs (ADVL), Corporation développement (CDL) & Réserve Duchénier

Mme Vicky Ouellet, conseillère siège 3 : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine, sécurité incendie & Réserve Duchénier

M. Luc Sirois, conseiller siège 4 : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

M. Simon Bois, conseiller siège 5 : Loisirs & ressources humaines

Mme Josée Sirois, conseillère siège 6 : Comité d'urbanisme (CCU), ressources humaines & Route des Monts Notre-Dame

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu	<i>Directrice générale</i>	418 779-2300 poste 24
Mme Alyson Lavoie	<i>Adjointe Administrative</i>	418 779-2300 poste 13
Mme Tania Khan	<i>Aide au secrétariat</i>	418 779-2300 poste 11
Mme Cindy Gallant	<i>Assistante technique</i>	418-779-2300
M. Julien Colpron-Tremblay	<i>inspecteur municipal (jeudi am)</i>	418 779-2300 poste 13
Mme Pauline Beaulieu	<i>Gestionnaire du Parc Natur'Ailes</i>	418 779-2739
M. Jonathan Leblanc-Breault	<i>Directeur du Service Incendie</i>	418-509-8223
M. Yves Caron	<i>Contremaître & Capitaine Pompier</i>	
M. Berthier Beaulieu	<i>Responsable des réseaux Aqueduc et Égout</i>	
M. Éric Blier	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
Mme Chantal Corbin	<i>Préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)</i>	

Bel été
à
toutes
et à
tous
😊

